

Politique de dons

Notre responsabilité sociale corporative

St-Hubert est une entreprise qui jouit depuis plus de 58 ans de la fidélité du public et qui fait partie intégrante de la culture québécoise. La responsabilité sociale de l'entreprise sert non seulement les objectifs économiques de la société, mais elle est également essentielle au développement durable de la société dans laquelle elle évolue. St-Hubert désire jouer un rôle important en matière de philanthropie et d'améliorations de la qualité de vie des communautés où elle est présente. En s'associant au développement économique, culturel et social des communautés, St-Hubert contribue à leur développement et aux familles et enfants qui y vivent.

Philosophie :

St-Hubert s'engage donc à consacrer, chaque année, un minimum de 1 % de son bénéfice avant impôts aux dons destinés à la communauté. La société concentre ses efforts et ses ressources dans des causes philanthropiques qui, nous l'espérons, étendront l'influence des organismes avec lesquels elle coopère. Elle s'associe également à des projets novateurs qui correspondent à ses valeurs d'entreprise : respect, passion, intégrité, plaisir, authenticité, créativité, esprit d'équipe, orientation-client.

Engagement communautaire

1. Venir en aide aux organismes et fondations dont les causes touchent les différentes communautés du Québec
2. Favoriser l'aide aux organismes à but non lucratif et à des œuvres de bienfaisance.
3. Orienter ses contributions financières vers les domaines
 - Santé / Bien-être
 - Éducation / Arts et culture
 - **L'environnement**

Secteurs d'intérêt

Santé / Bien-être

Depuis ses débuts, St-Hubert a toujours fait de la santé une de ses priorités entre autres avec le poulet de qualité supérieure (végétal et refroidi à l'air), l'évolution de ses menus (alternatif, portion modérée, choix mieux-être), le développement (diminution des gras trans, élimination des msg, réduction de sodium), l'importance de la communication quant aux informations nutritionnelles (attention particulière aux allergènes).

Les projets privilégiés :

- La contribution à l'amélioration de la santé publique
- L'appui aux fondations d'hôpitaux, organismes et associations voués à la recherche médicale ou à l'éducation en matière de santé publique et aux fondations privées.

Campagne de publicité marketing qui permet aux artistes de donner leur cachet à des organismes de leur choix.

Les projets privilégiés :

- Contribution à l'amélioration des conditions de vie des citoyens
- Organismes voués à la bienfaisance et l'entraide

Éducation / Arts et culture

St-Hubert désire investir dans le développement social, intellectuel et culturel des communautés en apportant un appui financier à des programmes qui permettent aux jeunes et aux adultes d'acquérir des connaissances et des compétences nouvelles.

Les projets privilégiés :

- Incitation aux jeunes et aux adultes à poursuivre leur éducation et leur formation
- Contribution au parrainage, lutte au décrochage scolaire
- Contribution au milieu artistique et culturel (musées, théâtres, musique)
- Favoritisme à l'enseignement et la promotion de la culture
- Appui à l'intégration culturelle

L'environnement

Dans le but premier de protéger ses employés et ses clients St-Hubert est devenue la première chaîne de restaurants à adopter un environnement sans fumée, et ce, un an avant l'application de la nouvelle loi. L'entreprise a également innové avec l'implantation de produits qui respectent les besoins de l'environnement. Par exemple, St-Hubert a été la première entreprise à adopter les contenants BIOXO de Cascades. BIOXO est un produit en styromousse qui se dégrade en 3 ans au lieu de 300 ans.

D'autres nouveaux produits sont également en voie de développement, entre autres sur les produits d'emballage.

Les projets privilégiés :

- La sensibilisation et la promotion du public à la protection de l'environnement et l'importance du développement durable.

Exclusions :

(Notez que ces organismes seront automatiquement exclus du processus de sélection)

- Individus
- Organismes à vocation politique et religieuse
- Organismes déjà financés par Centraide

Employés

Groupe St-Hubert vise aussi à supporter les causes de ses employés puisque ceux-ci sont à la base de son succès. À cet effet, elle étend sa politique de dons à tous ses employés de toutes divisions. Elle offre entre autres, un programme de bourse d'étude. Ce programme est le résultat d'un projet conjoint entre la direction de St-Hubert et ses partenaires d'affaires, les franchisés et les directeurs généraux de l'entreprise. Il cherche à favoriser la réussite scolaire et vise à accentuer le sentiment d'appartenance et de fierté des employés.

St-Hubert souhaite, par ce programme, encourager les employés à poursuivre leurs études car le développement de notre entreprise est également relié à la formation et aux compétences de notre main-d'œuvre.

Ce programme vise également à reconnaître la détermination et la persévérance des employés à travers leur développement et les qualités fortement promues par l'entreprise.

Procédure

Si vous désirez solliciter un don corporatif, vous devez répondre aux critères d'admissibilité. Ceux-ci permettent d'établir si un projet cadre avec les objectifs de l'entreprise. Les projets soumis doivent respecter les critères suivants :

- Organisme de charité reconnu au niveau fédéral par l'Agence du revenu du Canada;
- Organisme de charité assurant des services directs à la collectivité;
- Pouvoir fournir un reçu de don de bienfaisance;
- Organisme à but non lucratif;
- Organismes offrant des services uniques aux collectivités mal servies;

Si vous répondez aux critères ci-dessus, nous vous invitons à faire parvenir votre demande par écrit. Aucune demande téléphonique ne sera acceptée.

Adresse postale :

Comité des dons corporatifs
Groupe St-Hubert Inc.
2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 700
Laval, Québec H7T 2P6

Adresse courriel :

dons@st-hubert.qc.ca

Dans votre demande, vous devez obligatoirement inclure :

- Votre numéro d'enregistrement d'organisme à but non lucratif
- Une brève description de la mission et des objectifs de votre organisme
- La description de votre demande et le montant du don qui y est associé
- Les coordonnées de la personne avec qui nous communiquerons si votre demande est retenue
- Notez que nous communiquerons avec vous seulement si votre demande est retenue.